

Image not found or type unknown



Procédure en réclusion du condamné

Par **cath92**, le **14/09/2015 à 07:27**

bonjour, ma question est : en réclusion (pour meurtre) le condamné a t il les même droits qu'en emprisonnement, et a t il le droit de demander à sortir et porter un bracelet et de revenir vivre sur les lieux du crime.rnil a été condamné à 15 ans en réclusion et emprisonné en 2008.rnsa demande vient d'être faite, et on est en 2015 cela fait que 7 ans. rnmerci de votre réponse